

# SECOND CONTRAT DE RIVIÈRES

## RHINS - RHODON - TRAMBOUZAN

### ENSEMBLE, PRÉSERVONS NOS RIVIÈRES

Nous sommes heureux de vous présenter le fruit de plusieurs années de travail sur l'eau et les milieux aquatiques de notre territoire : le second Contrat de rivières Rhins, Rhodon, Trambouzan.

Le comité de rivières, instance regroupant les élus du territoire, les représentants des usagers de l'eau (agriculteurs, industriels, pêcheurs, riverains...), les associations de protection de la nature, les partenaires financiers et les services de l'Etat, était en charge d'élaborer ce vaste programme d'actions. Depuis 2003, une série d'études nous a permis de mieux connaître les milieux aquatiques du territoire et de prendre conscience des perturbations qu'ils ont subies et qu'ils subissent encore. Face à ces constats, un second programme d'actions a été construit afin de restaurer et préserver ces milieux et la ressource en eau.

En parallèle, les collectivités se sont associées afin de mettre en place une structure unique chargée de piloter ce projet. Le SYndicat mixte Rhins Rhodon Trambouzan et Affluents (SYRRTA) est aujourd'hui prêt à se lancer dans ce second Contrat de rivières.

Ce projet participera à l'atteinte du bon état écologique des eaux d'ici 2015, objectif fixé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau.

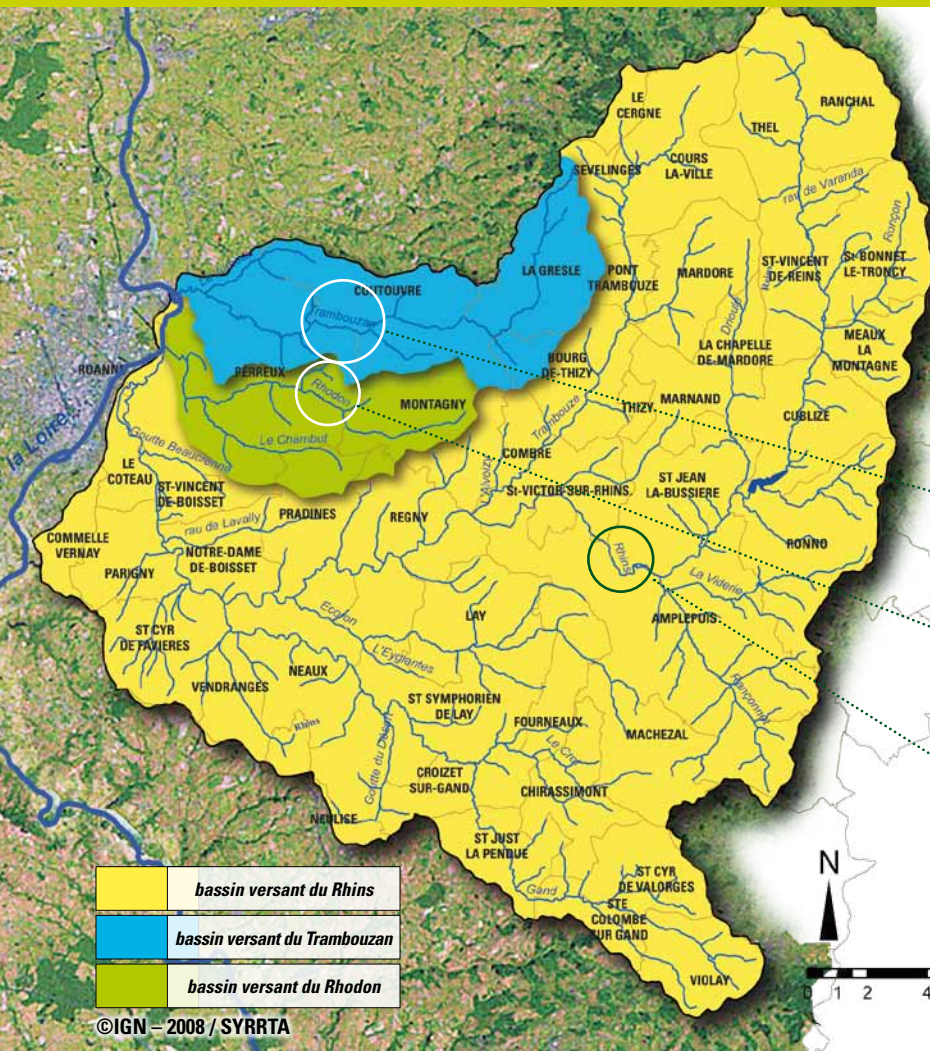
Cependant, l'amélioration de la qualité de nos rivières passera également par l'implication de chacun. C'est pourquoi nous comptons sur l'ensemble des acteurs de ce territoire pour passer à l'action et œuvrer à la préservation de cette ressource indispensable.

**Georges LACOTE, Président du Comité de rivières  
et Michel LACHIZE, Président du SYRRTA.**





# PRÉSENTATION DU TERRITOIRE



Le territoire couvert par le Contrat de rivières représente une **superficie totale de 563 km<sup>2</sup>** et concerne **53 000 habitants**. Il comprend trois principaux cours d'eau et leurs affluents : **le Rhins, le Rhodon et le Trambouzan**, qui se jettent en rive droite de la Loire.

**Le Trambouzan : 19 km**  
Source sur la commune de Sévelinges à 560 m d'altitude.

**Le Rhodon : 14 km**  
Source sur la commune de Montagny à 450 m d'altitude.

**Le Rhins : 61 km**  
Source sur les communes de Thel et Ranchal à 800 m d'altitude.

## LE CONTRAT DE RIVIÈRES

### Un outil commun pour répondre à des enjeux partagés

Le Contrat de rivières est un **programme d'actions** établi sur 5 ans visant à **améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques du territoire**. 25 maîtres d'ouvrage se réunissent autour du Contrat de rivières Rhins Rhodon Trambouzan pour **restaurer et gérer les milieux aquatiques** mais aussi pour **limiter les impacts sur la ressource en eau**.

Ce programme est soutenu par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Conseil régional Rhône-Alpes et les conseils généraux du Rhône et de la Loire.

### Historique

- **1992-2001 :**  
1<sup>er</sup> Contrat de rivières pour le bassin du Rhins.
- **2006-2010 :**  
Programme de restauration et d'entretien des berges et du lit.
- **2011-2015 :**  
**2<sup>e</sup> CONTRAT DE RIVIÈRES POUR LE RHINS, LE RHODON ET LE TRAMBOUZAN.**

## LES OBJECTIFS DU SECOND CONTRAT DE RIVIÈRES

Le second Contrat de rivières permettra de répondre à des objectifs partagés et validés en concertation avec les divers acteurs locaux et ce, dans le respect des réglementations en vigueur. Ce programme d'actions se décline en cinq volets :

- **Poursuivre la reconquête de la qualité de l'eau** en continuant les efforts engagés en matière d'assainissement des eaux usées, tout en prenant en compte les pollutions d'origine agricole et les phytosanitaires.
- **Restaurer les rivières et les zones humides naturelles** afin d'améliorer leur fonctionnement (rôle épuratoire, habitats pour la faune, circulation des poissons, régulation des débits...) et de les rendre plus attractives.
- **Améliorer la gestion du risque inondation** dans les secteurs vulnérables en cherchant à restaurer les conditions d'écoulement là où elles sont perturbées et en se préparant aux risques inhérents en zones inondables.
- **Inciter à une gestion raisonnée des prélèvements d'eau** afin de concilier les usages.
- **Sensibiliser le grand public** aux problématiques de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

### Quelques exemples d'opérations programmées

- **restructuration d'unités d'épuration d'eaux usées,**
- **incitation des communes à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires,**
- **renaturation de secteurs artificialisés sur la Trambouze et sur l'aval du Rhins,**
- **effacement d'obstacles pour permettre la circulation des poissons,**
- **diagnostic de la vulnérabilité des bâtiments situés en zone inondable,**
- **sensibilisation des scolaires à l'eau et aux milieux aquatiques...**



## PRÉSENTATION DU SYRRTA

### Une structure pour piloter le Contrat de rivières

Le **SYndicat mixte Rhins Rhodon Trambouzan et Affluents**, créé en avril 2010, est né de la volonté de **mutualiser les moyens** au sein d'une structure unique et compétente sur l'ensemble des bassins versants concernés. Le SYRRTA prend ainsi le relai des communautés de communes sur les missions de **gestion des rivières, de communication, de sensibilisation, de suivi de la qualité des eaux...** Il est de plus chargé de **coordonner et d'épauler la mise en œuvre des opérations** de l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Il regroupe **9 collectivités** : les Communautés de communes du Pays d'Amplepuis Thizy, du Pays entre Loire et Rhône, du Pays de Perreux, du Canton de Belmont de la Loire, le Grand Roanne et les communes de Saint Bonnet le Troncy, Saint Cyr de Valorges, Sainte Colombe sur Gand et Violay.



# DEUX AGENTS AU SERVICE DU CONTRAT DE RIVIÈRES



**Marion GUIBERT, chargée de mission**

En collaboration avec les partenaires du Contrat de rivières, elle a pour mission de suivre la mise en œuvre du programme. Elle gère le montage administratif, financier et réglementaire des opérations.



**Jean-Charles DREVET, technicien de rivières**

Il est chargé de la mise en œuvre des opérations de restauration et d'entretien des rivières. Très présent sur le terrain, il assure également une veille sur le Rhins, le Rhodon, le Trambouzan et leurs affluents.

36 élus des collectivités adhérentes pilotent le SYRRTA.

Président : Michel LACHIZE, vice-président de la CCPAT  
Vice-président : Daniel BEZIN, vice-président de la COPLER.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
PAYS AMPLEPUIIS-THIZY



Saint Cyr de Valorges



Sainte Colombe sur Gand

Saint Bonnet le Troncy



**SYRRTA**

Maison de l'Europe,  
Le Bancillon – Lac des Sapins 69 550 CUBLIZE  
Tél : 04 74 89 58 07 / Fax : 04 74 89 58 00  
Email : [syrta@syrta.fr](mailto:syrta@syrta.fr)



Rhône-Alpes Région